## BORDEREAU DE VERSEMENT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA MEUSE

Service versant : Préfecture, deuxième direction, deuxième bureau (finances communales).

Date de prise en charge : 8 mars 1972 Pilon : article 1

Nombre total d'articles (liasses, boîtes, registres) : 1 Métrage : 0,10 m.l.

Dates extrêmes du versement : 1970

Délai de communicabilité maximum : Communicabilité : immédiate

numéro des articles	description des articles	dates extrêmes
2	Personnel communal et syndical : recensement	1970

-